

Centres d'éducation ouvrière

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **29 (1937)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pour leur imposer des charges et des obligations incompatibles avec leur caractère et pour les soumettre à l'influence et au contrôle des autorités.»

La résolution sur le contrôle du crédit dans l'intérêt social.

La résolution sur le contrôle du crédit, présentée par le comité de rédaction, a fait, elle aussi, l'objet d'un bref débat, après lequel elle a été adoptée à l'unanimité. En voici le texte:

«Le II^e Congrès international de politique sociale,

Considérant qu'un des buts sociaux essentiels est de promouvoir l'amélioration de la condition des classes laborieuses, notamment en sauvegardant le maximum d'emploi;

Considérant que les crises économiques les atteignent gravement par le chômage qu'elles provoquent;

Considérant qu'en dehors de l'action d'autres facteurs, nombreux et complexes, le crédit est capable d'agir sur les fluctuations économiques;

Considérant, enfin, que le perfectionnement de la technique bancaire et la concentration ont donné aux établissements de crédit le caractère d'institutions d'intérêt public;

Emet le vœu:

1^o que l'activité des banques soit réglementée par les pouvoirs publics en vue de protéger les épargnants et les déposants;

2^o que le crédit soit contrôlé par des mesures adéquates aux situations respectives des divers pays; — la communication entre banques des renseignements qu'elles détiennent, le développement de la statistique et de toutes autres sources d'information aideraient utilement à ce contrôle;

3^o que la politique financière des collectivités publiques soit orientée vers la sauvegarde du maximum d'emploi et la prévention des crises;

4^o qu'en vue de faciliter les mouvements internationaux de capitaux, les déplacements internationaux de la main-d'œuvre, en vue de garantir la stabilité des salaires, on procède à la stabilisation internationale des monnaies.»

Centres d'éducation ouvrière.

Au cours de la saison 1936/37, l'activité générale des centres fut moins satisfaisante qu'en 1935/36; les centres très actifs se sont démenés davantage tandis que les autres ont consacré leur relâchement. Il conviendra donc d'examiner la réorganisation de notre œuvre éducative sur des bases toutes nouvelles en tenant compte surtout des expériences faites dans les Cercles d'études coopératives qui ont donné de si brillants résultats sous la haute direction de M. Charles Barbier, aidé de M. Perret. Des institutions de ce genre existent d'ailleurs en Suède; coopérateurs et syndicalistes y unissent leurs efforts. Sans vouloir imiter les coopérateurs, nous devrions cependant instituer dans toute localité où les syndiqués sont nombreux un cercle dans lequel les militants pourraient s'instruire de tous les problèmes touchant de près ou de loin à la vie syndicale. Ces cercles auraient pour mission de former une élite, bien équipée spirituellement, constamment tenue au courant des problèmes du jour. Ces cercles seraient tenus de suivre un programme d'études unifié, applicable à tous les cercles de la Suisse romande. Il s'agirait d'un programme minimum auquel certains cercles pourraient ajouter de nouveaux sujets. Dans chaque cercle, les adhérents s'engageraient à suivre régulièrement les séances (hebdomadaires probablement) et à introduire brièvement tour à

tour, un sujet qui ferait ensuite l'objet d'une discussion à laquelle chacun devrait se sentir libre de prendre part.

De ce travail de pionniers, de ces petits groupes où l'on se sentirait en famille, sortiraient un nouveau dynamisme collectif, une unité de pensée et d'instruction syndicalistes. Ce serait le meilleur moyen de rendre plus fécond le travail d'homme à homme; ces cercles deviendraient des arsenaux d'arguments; les syndicalistes militants augmenteraient leur force de persuasion. L'étude hebdomadaire d'un programme commun nous permettrait de nous connaître les uns les autres en suscitant de nouvelles affinités. Plus que jamais il faut «se sentir les coudes!» On ne peut vraiment y parvenir que par la communion continue dans l'effort des petits groupes.

Quelle force et quel réconfort de savoir que, pendant la même semaine, d'autres collègues, dans d'autres cercles, se penchent comme nous, dans un même esprit, sur la même question, dans le même livre; il ne s'agit pas de standardiser les esprits, mais de les faire converger vers le même but. Dans chaque localité on réaliserait ainsi l'union syndicale.

Point n'est besoin d'avoir un doctrinaire pour guider un de ces petits groupes; le programme serait à la portée de chacun et il faudrait assurer à chaque cercle la bibliographie nécessaire.

Il va sans dire que la fondation de ces groupes d'études syndicalistes ne supprimeraient pas les causeries et conférences de tous genres, les concerts, etc., organisés par les C. E. O. L'œuvre réalisée jusqu'à aujourd'hui dans le domaine de l'éducation ouvrière (les cours exceptés) fut un travail de surface, c'est-à-dire qu'il atteint beaucoup de monde. Il s'agit de compléter notre action par un travail en profondeur.

La création de groupes d'études syndicalistes n'est pas utopique. Puisque les coopérateurs ont réussi, à combien plus forte raison ne réussirions-nous pas! La diversité des opinions et des milieux sociaux est moins scabreuse chez nous que chez les coopérateurs. La Suisse française compte maintenant 54 cercles d'études coopératives (1302 membres inscrits) et il n'y a que trois ans que le mouvement fut lancé. Pour montrer ce que les coopérateurs les plus humbles ont trouvé dans ces cercles, nous reproduisons un passage tiré du «Coopérateur suisse», n° 22, du 26 mai 1937, et qui concerne les rapports des présidents de cercle:

«Le mouvement des cercles d'études a permis de rétablir le contact entre sociétaires et comité.»

«Dans les cercles d'études, il s'agit de l'homme.»

«C'est un enrichissement pour quiconque y collabore.»

«Lorsque, lors des assemblées et des conversations personnelles, on discute au sujet des coopératives, nous ne sommes en mesure de donner aucun renseignement; c'est pourquoi nous saluons la fondation de ces cercles.»

«Quelque chose d'analogue nous faisait défaut depuis longtemps.»

«Les membres féminins ont particulièrement travaillé.»

«Un des plus grands événements a été pour moi d'entendre un membre du comité déclarer: «Il y a bien des années déjà que je suis à la coopérative, et je ne savais pas tout cela.»

Plusieurs d'entre nous, syndicalistes, avons fréquenté ou présidé un cercle d'études coopératives. Nous connaissons la force du petit groupe, du travail par équipe. C'est au sein de ces cénacles que se forment les *cadres* dont nous avons tellement besoin puisque l'organisation professionnelle est appelée à jouer un rôle considérable.